

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 octobre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent a donné pouvoir à SEGOND Éric - LATIL Jessica a donné pouvoir à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à BOISSET Philippe.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mr Jérôme BERTHALON est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Travaux suite aux intempéries du 20 octobre 2023 - demande de subvention DSIL.

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la demande de financement DSIL.

Point n° 2 - Travaux de réfection du mur du cimetière de Ville - demande de subvention au Département des Hautes-Alpes

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la demande de financement au Département des Hautes-Alpes.

Point n° 3 - Création de poste permanent

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la création de poste permanent.

Point n° 4 - Suppression de poste

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la suppression de poste.

Point n° 5 - Tarifs ski de fond 2024-2025

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs de ski de fond pour la saison 2024-2025

Point n° 6 - Convention avec Nordic Alpes du Sud pour la saison 204-2025

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention.

Point n° 7 - Tarifs accès à la cascade de glace pour la saison 2024-2025

Le Conseil Municipal Valide 8 pour et 2 abstentions (BOISSET Philippe et LEJEUNE Laurent) les tarifs pour l'accès à la cascade de glace pour la saison 2024-2025.

Point n° 8 - Rapport sur le Prix et Qualité de Service - eau potable 2023

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité le RPQS.

Point n° 9 - Convention d'octroi de Fonds de Concours avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention.

Point n° 10 - Décision modificative n° 3 - budget Eau Potable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la décision modificative du budget Eau Potable.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Jérôme BERTHALON

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.